

COMITÉ DU 19 DÉCEMBRE 2022				
DÉLIBÉRATION N°	C2022	12	19	04

- Date d'envoi de la 1ère convocation à la réunion du 14 décembre 2022 : 8 décembre 2022
- Réunion du 14 décembre 2022 : absence de quorum constatée (31 membres présent.e.s, 7 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 26 membres absent.e.s et excusé.e.s)
- Date d'envoi de la 2^{de} convocation à la réunion du 19 décembre 2022 : 15 décembre 2022
- Nb de membres en exercice: 64
- Nb de membres présents : 3 1
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 0
- Nb de membres absents et excusés : 61

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20221219-C2022_12_19_04-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022 Notification : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



FINANCES BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2023 ADOPTION

Monsieur Roland MARUT, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

Le projet de budget primitif qui est proposé à votre approbation, s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant total de 86 190 758,61 € soit :

Section de fonctionnement : 69 845 735,00 €
 Section d'investissement : 16 345 023,61 €

I/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

a) Des charges à caractère général (chapitre 011) (+ 11%) : **38 497 592 €**

Les dépenses augmentent de 11% par rapport au BP 2022 (environ + 3,8 M€ pour une enveloppe totale de 38,5 M€), et diminuent de 1% par rapport au budget total 2022.

Cette augmentation s'explique par :

- Une enveloppe supplémentaire de 3,2M € liée à la forte hausse des indices de révision qui impacte le marché d'exploitation de l'UVE (soit +1M € par rapport au budget 2022)
- Une hausse de 355 000 € (+ 97,8%) de nos prévisions de dépenses d'électricité suite à l'augmentation des tarifs.
- Une enveloppe de 100 000 € pour les études sur le renouvellement du marché d'exploitation de l'UVE.
- Un report de 83 000 € non dépensés en 2022 dans le cadre du projet Boost.

¹ En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du CGCT : pas de condition de quorum pour la 2^{de} réunion de convocation.

- Une enveloppe exceptionnelle de 52 000 € pour la participation du SMEDAR à l'Armada 2023.

b) Des charges de personnel (+ 5,5 %) / **12 167 460 €**

Les charges de personnel connaissent une hausse de 5,5 % consécutive à l'augmentation de la valeur du point d'indice, le reclassement des agents de la catégorie C et à la création de postes. Cette hausse n'est plus que de 1 % si on la compare au budget total 2022 (BP + BS + DM).

c) <u>Des charges de gestion – chapitre 65 (1 927 155 € / + 22,7 %)</u>

Les soutiens reçus pour le tri connaissant une hausse, les reversements à destination des adhérents suivent la même tendance. Les crédits augmentent également sur la partie recettes.

Les crédits du chapitre sont en hausse de 1,5 % par rapport au BP 2022, mais en baisse par rapport aux crédits totaux du budget 2022 suite aux compléments inscrits lors du vote du Budget supplémentaire. En effet, une tendance baissière des cours est constatée depuis quelques mois incitant à revoir à la baisse les recettes et leur reversement à destination des adhérents.

De plus apparait en 2023 le montant des reversements de la subvention Citéo aux adhérents dans le cadre du Plan Boost pour un montant de 382 900 €, ce qui explique la hausse de +22,7% au global.

d) <u>Des charges financières – chapitre 66 (2 175 000 € / + 62 %)</u>

Elles sont conformes aux tableaux d'amortissements de la dette. L'évolution à la hausse des indices servant au calcul des taux variables impacte lourdement le remboursement de la dette du SMEDAR. L'emprunt structuré DEXIA explique à lui seul la totalité de la hausse des crédits.

Le montant des intérêts de la dette pour 2022 est passé de 1 342 500 € à 1 713 000 € soit + 370 500 € pour prendre en compte une seule échéance dégradée et la modification du calcul des ICNE.

e) <u>Des charges spécifiques – chapitre 67 (**500**€)</u>

Il s'agit d'une enveloppe pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

f) <u>Des dotations aux amortissements et aux provisions pour risques - Chapitre 042 (6 648 108 € / + 106,6%)</u>

Les dotations aux amortissements (2 500 000 €) suivent le rythme des acquisitions du SMEDAR.

L'évolution de l'emprunt structuré impose de réviser à la hausse la provision pour risque à hauteur de 4 148 108 €. Les écritures comptables à passer sont sans impact financier (dépense ou recette réelle), mais avec un effet inflationniste sur les 2 sections du budget (investissement et fonctionnement).

Les comptes qui seront mouvementés sont les suivants :

- Chapitre 042 : compte 6865 en dépense et compte 75888 en recette
- Chapitre 040 : compte 1068 en dépense et compte 1522 en recette

Les recettes de fonctionnement sont composées :

a) <u>Des ventes de matériaux (4 880 290 € / + 17,5 %)</u>

Depuis mi-2021, les cours de vente sont repartis à la hausse et permettent d'établir une prévision pour 2023 s'établissant à 4,88M €. Cependant, ces cours connaissent une forte volatilité incitant à les surveiller avec attention.

b) <u>Des recettes énergétiques (12 726 000 € / + 53,9 %)</u>

La recette énergétique estimée pour l'exercice 2023 est en progression grâce à l'augmentation des prix de vente de l'électricité :

- 0 10 800 000 € pour la recette électrique calculée sur la base d'une production vendue de 135 000 MWh pour un prix moyen estimé de 80 €/MWh, suite à l'établissement des nouveaux prix de vente en 2021
- o 1 926 000 € pour la recette thermique calculée sur la vente de 80 000 MWh à 24.10€/MWh

c) <u>Des redevances (41 305 322€ / + 3%)</u>

Les redevances enregistrent une hausse de 3% principalement due à la révision des tarifs Valenseine durant 2022 et à l'occasion du BP 2023 afin de suivre les cours du marché.

La TGAP incinération passe de 11€/t en 2022 à 12€/t en 2023 et la TGAP appliquée sur les non-incinérables passe de 25€ à 27,33€/t en 2023.

Par ailleurs, la capacité d'incinération est envisagée à un maximum de 325.000 tonnes afin de rester dans les prescriptions de l'arrêté préfectoral.

d) Des garanties de capacités (600.000€ / +50%)

Les garanties de capacité constituent une recette pour le Smedar basée sur la puissance nominale de l'UVE (13MW). Chaque MW est mis aux enchères une fois par an minimum et les tarifs peuvent être très variables. Ces garanties permettent à l'autorité de régulation d'assurer la fourniture d'électricité lors des journées les plus froides de l'année.

Au titre des ventes des capacités 2022 à percevoir en 2023, le Smedar peut inscrire une recette d'environ 600 k€.

e) <u>Des soutiens et subventions des éco-organismes (5 422 700€ / +7%)</u>

On constate une stabilité des soutiens CITEO par rapport à 2022 (5 040 000 €).

Parallèlement aux dépenses, une part des soutiens au plan Boost est reporté en 2023 (49 800€) complétée par les subventions des actions des adhérents suite à leur réalisation pour un montant de 332 900 €. Une somme équivalente est prévue en dépense de fonctionnement pour le reversement (chapitre 65).

f) Des dotations aux amortissements des subventions et aux provisions (4 506 423€ / + 910,9%)

Les dotations aux amortissements des subventions (358 315€) suivent la même tendance que les amortissements des immobilisations. Les subventions restant à amortir sont issues du revamping du centre de tri en 2016.

L'inscription de 4 148 108 € pour la révision de la provision pour risque relative à l'emprunt structuré impacte fortement ce chapitre.

g) Des atténuations de charges (250 000€ / -30,3%)

Cette ligne correspond à la réalité des recettes liées au remboursement des arrêts des agents.

h) <u>De la participation des agents aux chèques déjeuner (155 000€ / +10,7%)</u>

Le montant de cette participation est lié à l'évolution des effectifs ainsi qu'à l'évolution de la valeur faciale qui va passer à 8,00€.

L'équilibre de la section de fonctionnement permet de réaliser un virement à la section d'investissement de 8 429 920 €.

II/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le SMEDAR doit dégager une enveloppe de 3 343 600,61€ au BP2023 pour assurer le maintien de son patrimoine.

Cette enveloppe s'équilibre par un emprunt prévisionnel de 1 086 997.61€ dont l'inscription pourrait être supprimée lors du vote du Budget Supplémentaire 2023.

Depuis 2018, le SMEDAR propose de voter les opérations d'importance sous forme d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement afin de présenter et d'anticiper le financement desdites opérations.

a) Les dépenses d'investissement

Elles sont composées des dépenses liées aux remboursements du capital de l'emprunt, des dépenses d'équipement, des dépenses liées aux amortissements, des écritures d'ordre pour les avances des marchés publics et des provisions pour risques.

Après prise en compte des dépenses liées aux emprunts et aux amortissements, l'enveloppe allouée aux dépenses d'équipements s'élève à 3 343 600,61€.

Les principales dépenses d'équipements sont :

- Défense incendie du site VESTA et notamment du centre de tri (1 051 000 €)
- Le reconditionnement de deux chargeuses (340 000 €)
- Les travaux d'interconnexion électrique entre l'UVE et le centre de tri (300 000 €)
- L'acquisition de matériels roulants et engins (277 000 €) : renouvellement d'un FMA et d'un ampliroll ; acquisition de deux véhicules légers
- L'acquisition de bennes pour les déchetteries (200 000€) et d'outillage pour le service exploitation (5 000 €)
- La poursuite du projet de réhabilitation du site de Cléon (« Design Cléon » 200 000€)
- Les travaux d'aménagement du site VESTA pour 170 000€ (Voirie : 100 000€, VMC de la DSTE : 32 000€, rénovation de l'accès au stockage des balles : 23 000€, aménagement d'un parking 2 roues à la DSTE : 10 000€ et modification du poste d'accueil 5 000 €)
- Les études sur le futur centre de tri (150 000 €)
- La fin des travaux de construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur le site de Saint-Jean-du-Cardonnay (135 000,61€)
- Des travaux de gros entretien du patrimoine (82 600€)
- L'acquisition de matériels et logiciels informatiques (78 000€)
- Les travaux d'aménagement des sites de Montville (63 000€), de Dieppe (30 000€), du siège (30 000€), de Villers-Ecalles (25 000€), et de Cléon (20 000€)
- Les travaux de réaménagement de l'ancienne UTE (25 000€)
- L'acquisition d'équipement pour le service communication (20 000€)
- L'acquisition de mobilier (7 000 €)
- L'acquisition de bacs DASRI (5 000 €)

Le montant des crédits prévus pour les avances sur marchés est estimé à 180 000 €.

b) Les recettes d'investissement

Ce sont des recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) pour 8 429 920 € et des dotations aux amortissements et provisions pour 6 648 108 €.

Les écritures de régularisation des avances sur marchés sont estimées à 180 000 €.

L'emprunt d'équilibre à inscrire au budget Primitif 2023 s'élève donc à 1 086 995,61 €.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la 1^{re} convocation adressée le 08/12/2022 aux membres du Comité en vue de la réunion du 14/12/2022,

Vu l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 14/12/2022,

Vu la 2^e convocation adressée le 15/12/2022 aux membres du Comité en vue d'une nouvelle réunion le 19/12/2022.

Vu l'avis favorable de la Commission de finances en date du 30 novembre 2022, Considérant le rapport présenté,

Article unique – d'adopter le budget primitif 2023, tel que présenté ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Vote par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellés	Propositions budgétaires 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	38 497 592,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	12 167 460,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 594 255,00
Total des dépenses de gestion courante		52 259 307,00
66	CHARGES FINANCIERES	2 175 000,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		54 434 807,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	8 429 920,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	6 648 108,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		15 078 028,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		69 512 835,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellés	Propositions budgétaires 2023
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	250 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	59 511 612,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 422 700,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	155 000,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	65 339 312,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	4 506 423,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	4 506 423,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		69 845 735,00

SECTION D'INVESTISSEMENT Vote par chapitre et opération

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

Chap.	Libellés	Propositions budgétaires 2023
Total Dotation, fonds divers et réserves		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
Total Emp	runt et dettes assimilées	8 315 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 315 000,00
Total Opérations d'équipement		3 343 600,61
2017-11	DEFENSE INCENDIE VESTA/CENTRE DE TRI	1 051 000,00
2017-12	AMENAGEMENT DU SITE DES SAINT JEAN DU CARDONNAY	130 000,00
2017-21	CLEON-AMENAGEMENT DU SITE	20 000,00
2018-26	QUAI DE MONTVILLE- AMENAGEMENT DU SITE	63 000,00
2018-32	INTERCONNEXION CENTRE DE TRI	300 000,00
2018-35	DESIGN CLEON	200 000,00
2019-10	VILLERS ECALLES AMENAGEMENT SITE	25 000,00
2019-12	EQUIPEMENTS SERVICE COMMUNICATION	20 000,00
2019-15	ST JEAN DU CARDONNAY - CREATION BASSIN EP	135 000,61
2022-22	AMENAGEMENT SITE DE DIEPPE	30 000,00
2022-23	REAMENAGEMENT ANCIENNE UTE	25 000,00
2022-24	CONSTRUCTION CENTRE DE TRI ZONE NORD	150 000,00
2022-25	AMENAGEMENT DU SIEGE	30 000,00
2022-26	RECONDITIONNEMENT D'ENGINS 2023	340 000,00
2023-01	MOBILIERS 2023	7 000,00
2023-02	MATERIELS INFORMATIQUES ET LOGICIELS 2023	78 000,00
2023-05	EQUIPEMENT ET MATERIELS D'EXPLOITATION 2023	205 000,00
2023-06	GROS ENTRETIEN DU PATRIMOINE 2023	82 600,00
2023-11	VESTA AMENAGEMENTS 2023	170 000,00
2023-12	MATERIELS ROULANTS ET ENGINS 2023	277 000,00
2023-14	ACQUISITION CONTENEURS 2023	5 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 686 423,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 506 423,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	180 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 16 345 02		

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellés	Propositions budgétaires 2023
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00
16	EMPRUNTS	1 086 995,61
Recettes réelles		1 086 995,61
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 429 920,00
024	CESSION D'IMMOBILISATIONS	0,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 648 108,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	180 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		16 345 023,61

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions susexposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR 3 FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Nb de votes CONTRE 00 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Abstention(s) 00

LE PRÉSIDENT

LE I NESIDEIVI

Stéphane BARRÉ